

CONVENTION DES MAIRES

Martigny a signé début 2010 la Convention des Maires. Il s'agit d'une initiative très ambitieuse pour inciter les collectivités locales et les citoyens à dépasser les objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie et d'environnement.

Les objectifs consistent à réduire les émissions de CO₂ du territoire communal d'au moins 40% d'ici 2030 et d'accroître la résilience au changement climatique.

Les résultats de la Ville de Martigny ont été plus que probants.

En effet, en 2016 un martignerain :

- consomme 16% d'énergie en moins qu'en 2007
- émet 37% de CO₂ en moins qu'en 2007
- est approvisionné pour 34% par des énergies renouvelables